

Collège des Bernardins

Département Economie Homme Société Séance du 29 octobre 2009

Qu'est-ce que la propriété ?

Mikhail Xifaras

RESUME¹

Qu'est-ce que la propriété et de quelles manières peut-on la relier à l'entreprise ?

Pour amorcer les réponses à ces questions, M. Xifaras décrit d'abord historiquement l'évolution du sens de la propriété de la naissance à la désintégration du « dogme propriétaire » comme droit absolu d'une personne sur une chose matérielle, ce qui l'amène à réinterroger la définition juridique de la propriété aujourd'hui à travers la construction de trois modèles juridiques.

Au sortir de la Révolution, s'établit un « consensus dogmatique » autour du « dogme propriétaire », le droit absolu de l'homme sur la chose matérielle, qui se double d'un consensus politique sur la légitimité de la propriété, que traduisent les déclarations des droits, le code civil etc. Progressivement au cours du XIXe siècle, cependant, la justice de la propriété est contestée (Proudhon), le consensus politique éclate. C'est la fameuse « question sociale », qui fait cependant fond sur la persistance du consensus dogmatique.

Il faut attendre la fin du XIXe siècle pour voir ce consensus dogmatique s'effriter, du fait du développement des réglementations d'urbanisme, de l'expropriation, des propriétés intellectuelles, des propriétés corporatives, etc. Selon Thomas Grey, le dogme propriétaire s'est donc progressivement « désintégré » non pas du fait des critiques socialistes et communistes, mais par le développement même du « capitalisme de maturité », qui serait désormais fondé sur la liberté individuelle, et son outil juridique privilégié, le contrat.

Comment re-théoriser la propriété dans ce contexte ? Deux tendances dominent aujourd'hui : se passer de théorie générale et s'en tenir à la description des régimes juridiques propres aux divers objets appropriés ou essayer de créer un dogme nouveau. Une autre voie serait la « modélisation » des diverses conceptions mobilisées par les acteurs du droit au « ras de la pratique ». Trois grands modèles apparaissent :

- **La maîtrise souveraine** : la propriété est absolue ; elle évacue toute médiation entre le propriétaire et la chose.
- **L'appartenance patrimoniale** : relation d'appartenance originaire, de laquelle découle une « cascade de représentations » instituant des administrateurs et des bénéficiaires titulaires de droits téléologiquement déterminés.
- **La réservation de jouissance** : la société rémunère un acte de production en allouant à son auteur le monopole temporaire de la jouissance économique des utilités de la chose.

Ils correspondent à trois manières de penser l'entreprise, comme chose matérielle, être juridique ou agencement de droits sur des nœuds de contrats. Ces catégories peuvent permettre d'explicitier les présupposés, les enjeux sociaux et les motivations à privilégier telle ou telle définition de la propriété et de l'entreprise.

A lire : Xifaras M. 2004. *La propriété, étude de philosophie du droit*. Paris : PUF.

¹ Résumé et compte-rendu par Frédérique Chave.